

**EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL DE GRIGNOLS**

N : 03/2015

**Objet : Communauté de communes du Bazadais –
Rapport de la CLECT**

L'an deux mille quinze le neuf mars, le Conseil Municipal de la commune de Grignols, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean Pierre BAILLÉ, Maire.

Membres en exercice : 15 – Présents 14 – Votants : 14

Pour : 14 – Contre : 0 – Abstention : 0

PRESENTS : Jean Pierre BAILLÉ, Patrick BAYLET, Christian BEZOS, Lucienne BIES, Michel CARRETEY, Patrick CHAMINADE, Françoise DUPIOL TACH, Marylène GACHET, Bernard JAYLES, Marianne LAGÜE, Claudine MAILLOU, Dominique MARROT, Christian MAUBARET, Roseline PIGANIOL.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Christine ESPAGNET.

Secrétaire de Séance : Roseline PIGANIOL.

Date de convocation : 02 mars 2015

Par délibération en date du 13 février 2015, le conseil communautaire de la communauté de communes du Bazadais a approuvé le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées – CLECT, qui a permis d'identifier les charges liées au transfert des compétences « action sociale » pour les communes de l'ex communauté de communes du Bazadais (enfance-jeunesse, aide à domicile, point CAF, RPA) et voirie de centre bourg pour les communes de l'ex communauté de communes Captieux-Grignols.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 1609 nones C du Code Général des Impôts, le Conseil Municipal doit délibérer sur ce rapport.

Le Conseil Municipapl après vote adopte, à l'unanimité, le rapport de la CLECT.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

A Grignols, le 10 mars 2015.

Le Maire
Jean Pierre BAILLÉ.